



COMITÉ DE LIAISON MINE CASA BERARDI  
RENCONTRE DE DÉMARRAGE

---

COMPTE RENDU

---

22 janvier 2019

*Version adoptée*

Compte rendu rédigé par



## INFORMATION GÉNÉRALE

- ◆ **Date** : 22 janvier 2019
- ◆ **Durée** : 18 h 30 à 20 h 55
- ◆ **Lieu** : Salle du conseil, localité de Villebois
- ◆ **Nombre de participants** : 7 participants, excluant les représentants de Mine Casa Berardi

**Note** : Dans le présent document, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.

## MOT DE BIENVENUE

Monsieur Benoît Théberge, consultant indépendant pour l'entreprise Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), souhaite la bienvenue aux participants à cette première rencontre du Comité de liaison de Mine Casa Berardi (ci-après « le Comité »). Il rappelle la tenue de la rencontre publique de création au mois d'octobre dernier. Il présente ensuite la firme Transfert et son rôle au niveau de l'encadrement des rencontres du Comité, ainsi que l'accompagnement offert à l'équipe d'Hecla Québec depuis un an et demi.

M. Théberge précise qu'un des objectifs de la rencontre de démarrage est de finaliser les règles de fonctionnement et d'obtenir les commentaires des membres à ce sujet. Il cède ensuite la parole aux représentants d'Hecla Québec.

Véronique Fortier, coordonnatrice aux communications et relations avec les partenaires, souhaite à son tour la bienvenue aux membres et souligne que son mandat auprès du Comité est notamment de chapeauter la logistique.

Annie Blier, directrice développement durable et relations avec les partenaires, se présente aux participants et leur souhaite également la bienvenue.

Enfin, Patrick Lavoie, coordonnateur régional, Exploration, précise qu'il est en appui à l'équipe de mesdames Blier et Fortier pour les projets tout en offrant un support au département de l'environnement pour les différentes demandes de permis et d'autorisation.

## OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

M. Théberge présente les objectifs de la rencontre de démarrage :

- ✓ Faire un retour sur la rencontre de création et les ajustements aux statuts du Comité
- ✓ Présenter, échanger et valider les règles de fonctionnement et les modes de communication
- ✓ Présenter le processus de demande de bail minier pour le projet de la fosse 160
- ✓ Prioriser les sujets à aborder au Comité en 2019

## DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

M. Théberge précise ensuite le déroulement proposé pour la rencontre :

- ✓ Mot de bienvenue
- ✓ Tour de table
- ✓ Retour sur la rencontre de création du 30 octobre 2018
- ✓ Mise à jour sur les opérations et les relations avec la communauté
- ✓ Mise à jour des statuts du Comité
  - Rôle du Comité
  - Échanges et validation des règles de fonctionnement
  - Modes de communication
  - Composition du Comité
- ✓ Pause
- ✓ Demande de bail minier: présentation et discussion sur la démarche
- ✓ Plan de travail 2019 et calendrier de rencontres
- ✓ Retour sur la rencontre et mot de la fin

Après la présentation du déroulement de la rencontre, M. Théberge demande s'il y a un point à ajouter au varia. En l'absence d'ajout, les membres approuvent l'ordre du jour proposé.

## TOUR DE TABLE

Considérant la présence de nouveaux membres à la rencontre du Comité, M. Théberge invite les participants à se présenter à tour de rôle<sup>1</sup> :

- ✓ Mme Isabelle D'Amours, directrice générale de la Ville de La Sarre
- ✓ Mme Isabelle Métivier, directrice du centre régional d'Abitibi-Ouest de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)
- ✓ Mme Sylvie Mailhot, agente de développement rural de la Corporation de développement économique de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton (VVB)
- ✓ Mme Mélissa Larouche, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest
- ✓ Luc Bossé, président de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ)
- ✓ Vicky Ledoux, coordonnatrice en environnement -Communauté de Wahgoshig et résidente de Normétal

M. Bossé de l'OBVAJ précise qu'il devrait être le représentant officiel de son organisme au sein du Comité selon la fréquence des rencontres.

---

<sup>1</sup> Mme Marie-Claude Brousseau, directrice générale de l'Administration régionale Baie-James, s'est jointe à la rencontre après le début de celle-ci et n'a donc pas participé au tour de table.

## RETOUR SUR LA RENCONTRE DE CRÉATION

### Suggestions des membres

M. Théberge expose les suggestions émises par les membres du Comité lors de la rencontre de création du 30 octobre 2018 en précisant que certains points feront l'objet d'un suivi au cours de la présente rencontre:

- ✓ Revoir le libellé du rôle du Comité de liaison pour y inclure des termes plus « engageants »;
- ✓ Remplacer le terme « intendance environnementale » dans les objectifs du Comité par « gestion environnementale » ;
- ✓ Revoir au besoin la composition du Comité lors du premier bilan annuel ;
- ✓ Tenter de transmettre les présentations à l'avance aux membres ;
- ✓ Qu'Hecla Québec s'implique dans le projet de sauvegarde du caribou de la « Harde du Détour » et d'inviter la spécialiste de l'UQAT à venir offrir une présentation sur le sujet de la biodiversité ;
- ✓ Avoir un portail commun de partage de documents ;
- ✓ Avoir un lexique des acronymes fréquemment utilisés.

M. Théberge demande aux membres si le format et le niveau d'information contenu dans le compte rendu leur convient en précisant que l'objectif est de garder des traces assez précises sur les échanges, les réponses fournies et les suivis à effectuer. Les membres sont d'accord avec le format et le contenu proposé.

M. Théberge demande ensuite aux membres s'ils ont des commentaires à l'égard du compte rendu de la rencontre de création du 30 octobre 2018. En l'absence de commentaire, le compte rendu est adopté. M. Théberge rappelle que celui-ci sera rendu public sur le site Internet d'Hecla Québec.

### Proposition d'un nouveau libellé du rôle du Comité

Mme Fortier revient sur la première proposition du rôle du Comité présentée lors de la rencontre de création et rappelle la suggestion des membres de prévoir des termes plus engageants et présente le nouveau libellé :

Le rôle du Comité est de servir de lieu d'échanges afin de favoriser le partage d'information **ainsi que la prise en compte des idées et des suggestions du milieu** dans une perspective d'amélioration continue des activités de la mine.

Mme Fortier demande ensuite l'avis des membres sur cette proposition et s'ils ont des commentaires à formuler.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Intervention 1.	
Je ne pouvais pas être là lors de la rencontre de création, mais pour moi ce n'est pas encore clair mon rôle au sein d'un Comité de liaison.	

COMITÉ DE LIAISON – RENCONTRE DE DÉMARRAGE  
COMPTE RENDU

Mme Fortier profite de l'occasion pour dresser un bref historique ayant mené à la création du Comité de liaison et le souhait de l'équipe de Mine Casa Berardi d'être proactive afin de connaître les enjeux des communautés. Elle précise l'exigence légale de se doter d'un Comité de suivi et que l'équipe souhaitait le nommer différemment pour mettre de l'avant la notion d'échanges.

Mme Fortier précise la composition minimale réglementaire (citoyen, municipal, économique, communauté autochtone) et le souhait de l'équipe de Mine Casa Berardi d'ajouter un siège Environnement et un siège Éducation. Elle explique que l'objectif du Comité c'est aussi de discuter des retombées économiques de la mine et que ce sujet fera partie des prochaines rencontres. Elle termine en précisant que les opérations de la mine se trouvent sur le territoire du Nord-du-Québec, mais que 74% des employés résident sur le territoire de l'Abitibi, d'où la composition élargie du Comité alors que la loi exigeait seulement des représentants du Nord-du-Québec.

Mme Blier souligne pour sa part qu'Hecla Québec croit au développement durable et qu'il s'agit d'une opportunité pour l'entreprise d'avoir un canal de communication supplémentaire avec la communauté.

En l'absence de commentaire, le nouveau libellé est approuvé par les membres.

**Composition du Comité de liaison**

Mme Fortier effectue un retour sur la composition du Comité et la proposition faite lors de la rencontre de création d'ajouter un second siège environnement et rappelle le retrait du Comité de Mme Jacinthe Châteauvert à la suite de la rencontre. Dans ces circonstances, Mme Fortier propose aux membres de revenir à la proposition de départ, soit d'avoir un siège pour chacun des secteurs non-obligatoires (environnement et éducation), et précise que celui pour l'environnement serait assumé par l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) (voir la composition à l'Annexe III du présent compte rendu).

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 2.</b>	
Cela veut dire un représentant pour les deux secteurs ou un représentant par secteur?	Mme Fortier précise qu'il s'agit effectivement d'un siège pour chacun des secteurs (environnement et éducation). Mme Blier ajoute que Mme Châteauvert avait aussi mentionné avoir pleinement confiance en l'OBVAJ pour représenter le secteur environnement.

Mme Fortier valide ensuite avec les membres si la composition du Comité leur convient. Les membres sont d'accord avec la proposition.

M. Théberge aborde ensuite l'importance du rôle des substituts et invite chaque membre à identifier une personne de leur organisme ou secteur qui pourrait les remplacer en cas de besoin, ceci afin de maintenir une même représentativité à chaque rencontre.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 3.</b>	
Il faudrait corriger le nom de Paul Mckenzie dans la liste, son nom de famille ne prend pas de « a ».	
<b>Intervention 4.</b>	
Je comprends que le substitut ne doit pas être un élu.	
<b>Intervention 5.</b>	
Cette personne (le substitut) ne doit pas faire affaire avec la mine non plus.	M. Théberge souligne que le Comité doit être constitué d'une majorité de membres indépendants.
<b>Intervention 6.</b>	
Avez-vous besoin d'une résolution de nos organisations pour notre nomination au sein du Comité?	Mme Fortier répond que non.
<b>Intervention 7.</b>	
Est-ce que le candidat (au poste de substitut) doit avoir un certain <i>background</i> ou des connaissances spécifiques pour siéger comme substitut?	Mme Fortier répond que non, seulement être intéressé par l'industrie minière et les retombées possibles pour les communautés.

## MISE À JOUR SUR LES OPÉRATIONS ET LES RELATIONS AVEC LE MILIEU

### Opérations et activités

Mme Fortier explique qu'Hecla Québec a connu une année record en 2018 avec notamment la production de 162 743 onces d'or, ce qui représente aussi 162 743 \$ en dons pour l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) selon l'entente établie avec la Fondation de l'UQAT en 2009 (Hecla Québec verse un dollar par once d'or produite).

Mme Fortier précise que l'usine a aussi connu une année record avec le traitement de 3 791 tonnes de minerai par jour. Elle spécifie que l'usine a une capacité quotidienne de 3 800 tonnes et qu'Hecla Québec est autorisé jusqu'à 4 100 tonnes par jour. Elle rappelle que lors de l'achat de Mines Aurizon par Hecla Québec, la capacité de l'usine était alors de 1 800 tonnes par jour.

Elle poursuit en expliquant que Mine Casa Berardi a atteint une fréquence OSHA (*Occupational Safety and Health Administration*) en santé et sécurité de 3,4, soit une diminution de 15 % par rapport à l'année dernière et une diminution de 50 % depuis 2014. Le taux de fréquence OSHA représente le pourcentage des travailleurs qui ont subi une lésion professionnelle ayant causé une inaptitude au travail, une restriction des activités de travail ou qui ont nécessité des traitements médicaux<sup>2</sup>. Mme Fortier souligne qu'il s'agit d'une fierté pour Hecla Québec

<sup>2</sup> Le taux de fréquence OSHA se calcule en additionnant le nombre de décès, le nombre d'événements résultant en une inaptitude au travail, le nombre d'événements résultant en activités restreintes et le nombre d'événements ayant nécessité des soins médicaux, divisé par le nombre d'heures totales travaillées par tous les employés, multiplié par 200 000 (100 employés qui travaillent à temps plein (soit 40 heures/semaine, 50 semaines par année)).

COMITÉ DE LIAISON – RENCONTRE DE DÉMARRAGE  
COMPTE RENDU

considérant les efforts investis par l'entreprise au cours des dix dernières années afin d'améliorer le bilan en santé et sécurité. Elle termine en précisant que les efforts de prévention et de sensibilisation demeurent les priorités.

Les autres faits saillants sur les opérations, sont :

- ✓ L'installation de dispositifs de télémétrie sur 12 chargeuses-navettes et 14 camions.
- ✓ La mise en service du 2<sup>e</sup> camion automatisé en décembre dernier dans la galerie 985, là où seuls les camions automatisés peuvent circuler sans intervention humaine.
- ✓ La participation au programme d'apprenti spécialisé pour les 14-17 ans du Centre de formation professionnelle (CFP) Lac-Abitibi dans le département Entretien.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 8.</b>	
Nous sommes fiers des cours miniers, nous avons beaucoup de cohortes.	Mme Fortier se réjouit aussi de ce partenariat de longue date avec le CFP de la Baie James (19 <sup>e</sup> cohorte).

**Relations avec le milieu**

Mme Fortier souligne le lancement du nouveau site Internet d'Hecla Québec le 7 janvier dernier ([www.hecla-quebec.com](http://www.hecla-quebec.com)). Celui-ci se veut une vitrine virtuelle afin de faire notamment connaître les activités du Comité, de faciliter les demandes de commandites via un formulaire en ligne et de faire connaître la procédure de gestion des signalements.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 9.</b>	
J'ai cherché les coordonnées d'un contact à la mine sur le site Internet mais je ne l'ai pas trouvé. Avez-vous l'intention de prévoir un bottin des employés?	Mme Fortier explique que la section « contact » du site Internet est divisé en deux : communications et relations avec la communauté, mais qu'il ne contient pas de répertoire des employés ni de la mine ni de l'administration..

Les autres faits saillants des relations avec le milieu sont :

- ✓ La signature du Protocole d'entente avec le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
- ✓ L'implication dans le milieu
  - Gala Excell'Or – Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest (CCIAO)
  - Match des Gaillards Hecla Québec à La Sarre
  - Don des employés à la Maison St-André
  - Distribution des paniers de Noël
  - Partenaire du programme « Employeurs de choix » du Carrefour jeunesse-emploi d'Abitibi-Ouest (CJEO)
  - Projet d'analyse de la qualité de l'eau de surface

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 10.</b>	
Est-ce que je pourrais connaître la différence entre un don et une commandite?	Mme Fortier explique que l'entreprise retire une certaine visibilité pour une commandite, alors qu'un don est généralement offert à des organismes sans but lucratif ou des œuvres de bienfaisance pour lequel l'entreprise reçoit un reçu fiscal.

## MISE À JOUR DES STATUTS DU COMITÉ

M. Théberge aborde les règles de fonctionnement du Comité et explique pourquoi il est important de prendre le temps de les revoir en groupe, notamment pour :

- ✓ convenir de certaines valeurs derrière les règles, surtout : la collaboration et le respect;
- ✓ s'assurer d'avoir une compréhension commune du mode de fonctionnement du Comité puisque celui-ci sera appliqué sur plusieurs années, tout au long du mandat du Comité (avec possibilité d'ajustements en cours de route);
- ✓ pouvoir ajuster au besoin certaines règles pour qu'elles répondent aux besoins et attentes de tous.

Puis, à tour de rôle, les membres font la lecture des règles de fonctionnement quant au déroulement des rencontres, aux ordres du jour et aux comptes rendus, à la gestion du *membership*, ainsi qu'à la prévention et la gestion des différends.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 11.</b>	
Comme moi je représente l'Éducation, je vais me concentrer surtout les éléments du domaine de l'éducation?	M. Théberge répond que c'est exact.
<b>Intervention 12.</b>	
Pour le point « varia » à l'ordre du jour, peut-on inscrire plutôt « divers », parce que « varia » est un anglicisme.	M. Théberge souligne que la proposition est notée et que le correctif sera appliqué pour les prochaines convocations.
<b>Intervention 13.</b>	
Considérant qu'on est 9 (membres), devrait-on plutôt avoir un quorum à 5, vu qu'à 6 membres sur 10 c'était probablement pour avoir 60% ?	M. Théberge précise que l'objectif est même d'avoir 70-75% des membres lors des rencontres et suggère de maintenir un quorum à 6 membres.  Il poursuit en expliquant que l'absence de quorum n'empêche pas de tenir une rencontre (par exemple lorsque des annulations surviennent à la dernière minute). Dans de tels cas, les décisions prises par le

COMITÉ DE LIAISON – RENCONTRE DE DÉMARRAGE  
COMPTE RENDU

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
	Comité doivent être validées avec les membres absents.
<b>Intervention 14.</b>	
Les substituts, on peut en nommer, mais en même temps avec une fréquence de trois rencontres par année, je me questionne sur la pertinence d’avoir des substituts.	M. Théberge précise que le substitut est vu comme un relayeur d’information et permet de s’assurer à chaque rencontre de la représentativité du Comité.
<b>Intervention 15.</b>	
Dans mon cas, des élus substituts, il y en aura pas. Le poste restera vacant.	M. Théberge précise qu’un substitut élu peut toujours convenir s’il n’y a pas d’alternative.

Un participant suggère de modifier la phrase au point 7.3.6 du document des statuts du Comité afin de la rendre positive. Ainsi, le nouveau libellé se lit ainsi : « *Le Comité peut admettre à ses rencontres des observateurs qui peuvent intervenir dans la discussion si les membres le désirent* ».

M. Théberge précise la notion d’indépendance prévue à la Loi sur les mines en expliquant que l’objectif est d’avoir un Comité composé majoritairement de membres indépendants et, qu’en ce sens, il faut garder une vigilance.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 16.</b>	
Comme moi je suis ici à titre de citoyenne, mon employeur a une compagnie de forage, même si je ne suis pas sur le comité de direction, mais si on répond à un appel d’offres pour des contrats, est-ce que je serai exclue du Comité?	M. Théberge précise que l’objectif est d’éviter des situations de conflits d’intérêts et précise que c’est une autoévaluation que les membres sont invités à faire et à en discuter directement avec Mme Fortier advenant le besoin de validation. Une vérification peut également se faire auprès du Ministère lorsque la situation est plus délicate.
	Mme Fortier précise aux membres qu’Hecla Québec est partenaire de tous les organismes représentés au sein du Comité et que cela ne constitue pas un accro à la notion d’indépendance recherchée. Elle invite les membres à en discuter avec elle au besoin.

M. Théberge demande aux membres s’ils sont à l’aise avec les règles de fonctionnement ajustées. Les membres confirment que oui.

## MODES DE COMMUNICATION

### Portail commun pour l’envoi de documents

Mme Fortier explique le portail commun de partage de documents *Egnyte*, qui constituait une proposition faite lors de la rencontre de création. Elle précise aux membres qu’ils auront ainsi accès aux différents documents

COMITÉ DE LIAISON – RENCONTRE DE DÉMARRAGE  
 COMPTE RENDU

classés par réunion via un lien sécurisé. Mme Fortier valide auprès des membres si cet outil convient à leurs attentes. Les membres répondent que oui.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 17.</b>	
Est-ce que c'est sur cette plate-forme qu'on échange ou on continue avec le courriel?	Mme Fortier précise que le courriel demeure le canal de communication et qu'il sera seulement possible de télécharger les documents se trouvant sur le portail. M. Théberge mentionne qu'il s'agit d'un outil exclusif aux membres et que les documents s'y trouvant seront des versions préliminaires et ne seront donc pas d'ordre public.

**Comment faire connaître le Comité?**

Mme Fortier propose des moyens de faire connaître la mise sur pied du Comité de liaison, dont :

- ✓ Photo du Comité et publication (communiqué)
- ✓ Mémo aux parties prenantes
- ✓ Affichage sur la page Facebook et LinkedIn d'Hecla Québec

Les membres sont d'accord avec l'envoi d'un communiqué de presse accompagné de la photo des membres qui sera prise lors de la pause. Mme Fortier demande ensuite aux participants s'ils ont des idées d'autres plates-formes à utiliser.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 18.</b>	
Nous pourrions ensuite partager le communiqué dans nos réseaux respectifs.	Mme Fortier précise que oui.

Mme Fortier précise ensuite que la responsabilité de mener les activités de communication avec le milieu revient à l'équipe d'Hecla Québec et qu'en cas de demande, question ou de plainte, les membres doivent diriger les gens à communiquer directement avec l'équipe d'Hecla Québec par le biais entre autres la procédure de gestion des signalements. Mme Fortier mentionne qu'Hecla Québec encourage les membres à formuler des suggestions d'activités d'information et à relayer l'information.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 19.</b>	
Si des gens nous contactent pour avoir nos opinions comme des journalistes, c'est à vous qu'on les réfère?	Mme Fortier souligne que c'est ce que l'équipe d'Hecla Québec propose afin d'assurer une constance dans les informations transmises publiquement.

Après validation, les membres sont d'accord avec la façon de procéder en matière de communication, telle que proposée par l'équipe d'Hecla Québec.

Mme Fortier explique ensuite les modalités pour le remboursement des frais de déplacement et invite les membres à fournir leurs coordonnées pour pouvoir procéder aux demandes.

## PRÉSENTATION SUR LE PROJET DE LA FOSSE 160

### Portrait global des activités

M. Lavoie présente le portrait global des infrastructures de surface et des projets de fosses à la mine Casa Berardi en soulignant qu'il s'agit d'une mine hybride, c'est-à-dire qu'il y a deux types d'opérations sur le site : souterraine et à ciel ouvert (fosse).

M. Lavoie montre le contour proposé pour le projet de la fosse 160, qui se trouve en partie à l'extérieur d'un des deux baux miniers<sup>3</sup> actuels de Casa Berardi (un bail obtenu en 1988 et l'autre en 1995), et situe chacun d'eux sur la carte ainsi que les différentes zones d'exploitation de ceux-ci.

M. Lavoie présente le périmètre du nouveau bail minier proposé, adjacent aux activités et à la fosse actuelle et précise que la fosse projetée (la 160) aurait une longueur et une largeur de 700 mètres et une profondeur de 220 mètres. Il situe ensuite l'emplacement de l'usine, du parc à résidus et des haldes à stérile et mentionne le principe de synergie avec les différents projets grâce à la proximité des infrastructures actuelles.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 20.</b>	
Concernant la fosse 160, pourquoi ne pas déterminer un périmètre plus grand si jamais vous trouvez des teneurs ailleurs?	M. Lavoie précise que le périmètre soumis au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) démontre les ressources en place et que pour faire accepter un bail, il importe de détenir des informations géologiques précises dont les réserves prouvées et qu'à l'heure actuelle, Casa Berardi ne possède pas ce genre d'information pour un plus large périmètre.
<b>Intervention 21.</b>	
Lors de la demande pour le bail 833, vous n'aviez pas vu ce gisement-là, sinon vous auriez fait la demande pour un plus grand périmètre n'est-ce pas?	M. Lavoie explique qu'effectivement c'est le cas et souligne que réaliser des travaux d'exploration exigent beaucoup d'investissements.

Mme Blier précise que le matériel excavé de la fosse 160 (argile et stérile) sera utilisé notamment pour la construction de routes et le rehaussement du parc à résidus et les projets de digues.

---

<sup>3</sup> Bail minier : Titre qui donne le droit d'exploiter de façon exclusive des substances minérales sur un territoire donné, et à certaines conditions établies dans le bail.

COMITÉ DE LIAISON – RENCONTRE DE DÉMARRAGE  
 COMPTE RENDU

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 22.</b>	
Pour quelles raisons le Ministère pourrait vous refuser le nouveau bail?	M. Lavoie précise que le processus complet de demandes fait partie de la présentation et sera abordé plus loin.

M. Lavoie situe ensuite sur la carte les différents usages et utilisation actuelle du territoire dont la présence de quelques abris sommaires et chemins forestiers. De façon générale, M. Lavoie souligne que l'utilisation de ce territoire est somme toute restreinte et qu'il n'y a pas de sentiers de motoneige ni de quad (VTT).

M. Lavoie précise que le secteur est un milieu connu grâce aux études réalisées à ce jour afin de caractériser ce territoire :

- ✓ Caractérisation de l'habitat du poisson
- ✓ Caractérisation des sédiments et de la qualité de l'eau de surface
- ✓ Potentiel archéologique et culturel
- ✓ Inventaires des milieux humides et espèces floristiques à statut particulier
- ✓ Évaluation environnementale de site (phase 1)
- ✓ Caractérisation de la faune
- ✓ Étude hydrogéologique

M. Lavoie énumère les constats préliminaires de ces études :

- ✓ Aucune espèce à statut particulier
- ✓ Aucun enjeu archéologique et culturel
- ✓ N'affecte pas de milieux sensibles
- ✓ Éléments à surveiller : Ruisseau de l'effluent final et compensation de l'habitat du poisson

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 23.</b>	
Vous pouvez relocaliser un ruisseau?	M. Lavoie précise qu'Hecla Québec devra obtenir les permis et les autorisations nécessaires des deux paliers de gouvernement et qu'ils devront proposer un tracé pour faire accepter le projet soit de détournement ou de dérivation du ruisseau.

M. Lavoie poursuit la présentation en expliquant la caractérisation des milieux forestiers (tourbières) et d'hydrographie, puis les impacts économiques du projet :

- ✓ Pérennité des opérations jusqu'en 2028
- ✓ Maintien de la production annuelle d'onces et de tonnes usinées
- ✓ Maintien des emplois de qualité
- ✓ Masse salariale de plus de 70 M\$
- ✓ Retombées et opportunités d'affaires

COMITÉ DE LIAISON – RENCONTRE DE DÉMARRAGE  
 COMPTE RENDU

- ✓ Embauche d'entrepreneurs de la région
- ✓ Investissements totaux de 53 M\$ pour le projet de fosse Mine Est en 2016

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 24.</b>	
Est-ce que l'information qu'on reçoit ce soir sera accessible?	Mme Blier précise que oui l'information sera au compte rendu qui sera rendu public.

M. Lavoie explique ensuite la procédure réglementaire pour la demande d'un bail minier auprès du MERN ainsi que le processus de demande d'un certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Il explique ensuite que l'équipe de Mine Casa Berardi en est à l'étape du dépôt du périmètre du bail demandé accompagné du plan de restauration et de réaménagement auprès du MERN. M. Lavoie précise que des consultations publiques sont prévues par le MERN qui demande aussi l'avis d'autres ministères ainsi que des communautés autochtones concernées.

M. Lavoie précise que la demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC s'effectue en parallèle. Ce ministère validera la caractérisation environnementale. Il mentionne que le bail minier ne peut pas être octroyé par le MERN si le certificat d'autorisation n'est pas délivré par le MELCC et rappelle que l'équipe de Mine Casa Berardi en est à l'étape de l'autorisation préliminaire du bail minier.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 25.</b>	
(En lien avec les travaux de restauration à la fin du projet) C'est quoi le montant que vous devez mettre de côté? C'est 100% du coût?	Mme Blier précise que le montant placé en garantie financière est de 15 M \$, ce montant sera révisé à la hausse suite au dépôt du plan de restauration de la fosse 160 et qu'il faut en effet mettre de côté 100 % du coût lié à la restauration.
	M. Lavoie souligne que la mine n'a pas de problème de drainage acide, ce qui aide à la restauration du site.
<b>Intervention 26.</b>	
Qu'est ce qui fait que vous n'avez pas ce problème-là (drainage acide) contrairement à d'autres mines?	M. Lavoie précise que c'est lié au type de roche principalement.

M. Lavoie mentionne que, étant donné les facteurs ci-dessous, il y a une possibilité que la mine soit exemptée de l'exigence de tenir une consultation publique dans le cadre de sa demande de bail minier auprès du MERN :

- ✓ Utilisation et proximité des infrastructures actuelles
- ✓ Assurance de la pérennité de la mine
- ✓ Transfert des opérations de fosses
- ✓ Maintien de la cadence de production (tonnage usiné)
- ✓ Opérateur établi

COMITÉ DE LIAISON – RENCONTRE DE DÉMARRAGE  
 COMPTE RENDU

Le Comité de liaison ferait alors office de consultation publique selon les informations préliminaires du MERN. Il précise par ailleurs que la réalisation d'une étude de faisabilité serait remplacée par une évaluation économique préliminaire.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 27.</b>	
Casa Berardi a un historique d'opérations connu et cela permet de maintenir la production?	M. Lavoie précise que, pour le MERN, ce n'est pas considéré comme une opération nouvelle. Le secteur visé n'est pas un milieu vierge non plus. M. Lavoie termine son intervention en mentionnant qu'il reste des vérifications à faire auprès du MELCC.

M. Théberge invite les membres à considérer la situation comme une opportunité de recevoir les informations et les suivis sur le projet (de fosse 160).

Mme Blier précise la proposition de l'équipe de Casa Berardi quant au rôle attendu du Comité dans le cadre de la demande de bail minier, soit :

- ✓ D'être tenu informé des développements et des informations soumises aux ministères concernés;
- ✓ D'échanger sur le projet et d'avoir les commentaires, préoccupations et suggestions des membres dans une perspective d'amélioration continue.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 28.</b>	
Une fosse, c'est quoi et c'est fait comment?	Mme Blier précise qu'il s'agit d'une opération à ciel ouvert comme celle déjà existante à la mine.

Mme Fortier demande l'avis des membres sur la possibilité que le Comité de liaison puisse faire office de consultation publique.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 29.</b>	
Pour nous à La Sarre, je ne sais pas à quel point on se sent légitime considérant que la mine n'est pas située sur notre territoire et qu'elle n'a pas tellement d'impact sur notre milieu de vie.	Mme Blier souligne qu'en effet la mine jouit d'une bonne position géographique de ses opérations puisqu'elle est située loin de toutes résidences.
<b>Intervention 30.</b>	
Personnellement, comme citoyenne, je n'ai pas de problème, mais selon mes origines (autochtones), j'aimerais mieux avoir l'opinion de mon collègue de la communauté de Pikogan avant de me prononcer.	

COMITÉ DE LIAISON – RENCONTRE DE DÉMARRAGE  
 COMPTE RENDU

<b>Intervention 31.</b>
Je propose que ce soit soumis à nos milieux et je pense qu'on a besoin de réfléchir avant de se positionner.
<b>Intervention 32.</b>
Du côté archéologique, peut-être que présentement vous ne voyez aucun potentiel, mais il se peut qu'il y ait des éléments d'intérêt.

M. Théberge résume les échanges en précisant qu'un pont spécifique sera fait avec la communauté algonquine de Pikogan et demande aux membres s'ils souhaitent que le projet de la fosse et la demande de bail minier fassent l'objet d'un point de suivi spécifique lors des rencontres du Comité. Les membres sont d'accord avec la proposition.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 33.</b>	
Il sera aussi intéressant d'avoir les résultats de l'étude sur le ruisseau (détournement ou de dérivation).	M. Lavoie précise qu'effectivement les rencontres du Comité permettront d'aborder des sujets de façon plus spécifique.
<b>Intervention 34.</b>	
Les ordres du jour sont un peu conditionnés par nos échanges aussi.	
<b>Intervention 35.</b>	
Moi je trouve que ça fait bien vu d'avoir une consultation, parce que si je n'étais pas sur le comité, j'aimerais peut-être avoir l'opportunité de participer à une consultation publique.	Mme Fortier souligne le faible taux de participation aux autres consultations publiques du genre et le fait que celle de Mine Casa Berardi doit avoir lieu sur le territoire du Nord-du-Québec. Elle précise que des informations supplémentaires seraient ajoutées au site Internet afin de rejoindre un plus large public.
<b>Intervention 36.</b>	
Ça peut être surprenant. Certaines consultations sur d'autres sujets ont déjà attiré plusieurs personnes. Il y a des gens mobilisés sur le territoire.	
<b>Intervention 37.</b>	
Je pense qu'au minimum il faut prendre en considération les inquiétudes et les préoccupations des gens.	

M. Théberge valide avec les membres leur proposition de vérifier la pertinence de tenir une consultation publique en complément des discussions qui auront lieu au sein du Comité. Les membres jugent que cette proposition est raisonnable.

COMITÉ DE LIAISON – RENCONTRE DE DÉMARRAGE  
 COMPTE RENDU

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 38.</b>	
Le site Internet, ce n'est pas tout le monde qui est à l'aise avec ça.	

Mme Fortier demande aux membres des suggestions afin d'augmenter les chances de réussite d'une participation à une consultation publique.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 39.</b>	
Dans un souci de rallier le politique avec les activités de la mine, je pense qu'il est important que la consultation publique ait lieu. Pour les relations entre la mine et le milieu, ce serait une bonne idée. Cela aiderait les relations politiques avec la mine.	Mme Fortier précise que si les élus d'un territoire souhaitent avoir une rencontre pour présenter le projet, cela serait aussi possible.

M. Théberge questionne les membres sur les meilleures façons de faire pour rejoindre les personnes de leur secteur respectif.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 40.</b>	
Il faut appeler les gens. Les aînés n'utilisent pas Internet. Le journal Le Mirador à Beaucanton serait un canal à utiliser ainsi que le courrier postal.	
Il faut que les techniques d'approche soient adaptées à chaque territoire.	

## PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER DES RENCONTRES 2019

M. Théberge revient sur les sujets d'intérêt identifiés lors de la rencontre de création. Mme Fortier présente ensuite le calendrier de rencontres proposé pour 2019 dont la prochaine rencontre (#2) aurait lieu à la fin du mois de mai. Elle confirme aussi la participation de Mme Nicole Fenton, de la Chaire industrielle CRSNG-UQAT sur la biodiversité en contexte minier, à la rencontre #3 de septembre prochain.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 41.</b>	
Est-ce qu'on aurait un point de suivi sur la fosse 160?	Mme Fortier confirme qu'un point de suivi concernant le projet de la fosse 160 et la demande de bail minier sera ajouté aux prochains ordres du jour des rencontres.

Mme Fortier valide avec les membres si l'envoi d'un lien Doodle convient aux membres pour déterminer la prochaine date de rencontre.

COMITÉ DE LIAISON – RENCONTRE DE DÉMARRAGE  
COMPTE RENDU

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 42.</b>	
Est-ce qu'il serait possible de convenir d'une journée fixe, par exemple les mercredis?	

Mme Fortier valide cette suggestion avec les membres. Les participants sont d'accord à ce que les rencontres se tiennent les mercredis. La prochaine se tiendrait le mercredi 29 mai 2019 à La Sarre. Celle de l'automne pourrait avoir lieu soit les mercredis 18 ou 25 septembre 2019 selon les périodes prévues pour la chasse.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<b>Intervention 43.</b>	
Est-ce que tout le monde est déjà allé à la mine? J'aimerais pouvoir visiter le site des opérations. La prochaine rencontre pourrait débuter plus tôt avec une portion « visite ».	Mme Fortier souligne qu'il est effectivement possible de prévoir une visite des opérations (sauf sous terre) en débutant la rencontre du Comité plus tôt.

## RETOUR SUR LA RENCONTRE ET MOT DE LA FIN

Mme Fortier remercie les membres de leur participation.

Fin de la rencontre à 20h55.

## RÉSUMÉ DES POINTS VALIDÉS ET DES SUGGESTIONS RECUEILLIES

### VALIDATION

#### LES PARTICIPANTS ONT :

- Approuvé l'ordre du jour proposé
- Approuvé le compte rendu de la rencontre de création du 30 octobre 2018 et se sont dit d'accord avec le format et le niveau d'information contenu;
- Approuvé le nouveau libellé du rôle du Comité de liaison;
- Approuvé la composition proposée pour le Comité en revenant à un siège « Environnement » ;
- Validé les règles de fonctionnement avec les modifications proposées;
- Consentit à l'utilisation du portail commun de partage de documents *Egnyte*;
- Approuvé la façon de faire en matière de communication proposée par l'équipe d'Hecla Québec;
- Approuvé l'envoi aux médias d'un communiqué de presse avec photo afin de faire connaître le Comité.

### SUGGESTIONS

#### IL A ÉTÉ SUGGÉRÉ :

- De remplacer l'anglicisme « varia » par « divers » dans les ordres du jour;
- De modifier la phrase au point 7.3.6 des statuts du comité pour la rendre positive;
- D'établir un pont spécifique avec la communauté de Pikogan afin de la consulter sur le projet de la fosse 160 et la demande de bail minier;
- De prévoir un point de suivi récurrent sur le projet de la fosse 160 et la demande de bail minier à l'ordre du jour des rencontres du Comité;
- De valider la pertinence de tenir une consultation publique sur le projet de fosse 160 et la demande de bail minier, complémentaire aux discussions au Comité de liaison;
- De vérifier la possibilité d'organiser une visite de la mine et des opérations lors d'une prochaine rencontre du Comité (en mai);
- D'utiliser les mécanismes suivants pour rejoindre les gens du secteur de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton :
  - Appels téléphoniques personnalisés
  - Envois postaux
  - Journal Le Mirador de Beaucanton
- De tenir les rencontres du Comité à date fixe (le mercredi)<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Cette proposition sera à discuter lors de la prochaine rencontre afin de convenir d'un moment qui convient à une majorité de membres.

## **ANNEXE I**

### **LISTE DES PARTICIPANTS**

## **MEMBRES DU COMITÉ DE LIAISON ET SECTEUR REPRÉSENTÉ**

- Mme Vicky Ledoux, Résidente - Normétal
- Mme Isabelle d'Amours, Municipal - Abitibi-Ouest (Ville de La Sarre)
- Mme Sylvie Mailhot, Municipal - Nord-du-Québec (Corporation de développement VVB)
- Mme Mélissa Larouche, Économique - Abitibi-Ouest (Chambre de commerce et d'industrie)
- Mme Marie-Claude Brousseau,- Économique - Nord-du-Québec (ARBJ)
- M. Luc Bossé, Environnement - Abitibi-Ouest-Nord-du-Québec (OBVAJ)
- Mme Isabelle Métiver, Éducation-Formation Abitibi-Ouest (UQAT)

## **MINE CASA BERARDI**

- Mme Véronique Fortier, Coordonnatrice aux communications et relations avec les partenaires
- Mme Annie Blier, Directrice développement durable et relations avec les partenaires
- M. Patrick Lavoie, Coordonnateur régional exploration

## **TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ**

- M. Benoît Théberge, Animateur
- Mme Doris Blackburn, Rapporteuse

## **ANNEXE II**

### **ORDRE DU JOUR**



**RENCONTRE DE DÉMARRAGE**  
**COMITÉ DE LIAISON MINE CASA BERARDI**  
**SALLE DU CONSEIL - LOCALITÉ DE VILLEBOIS**  
**(3897, rue de l'Église, Villebois)**  
**MARDI 22 JANVIER 2019 – 18 H 30**

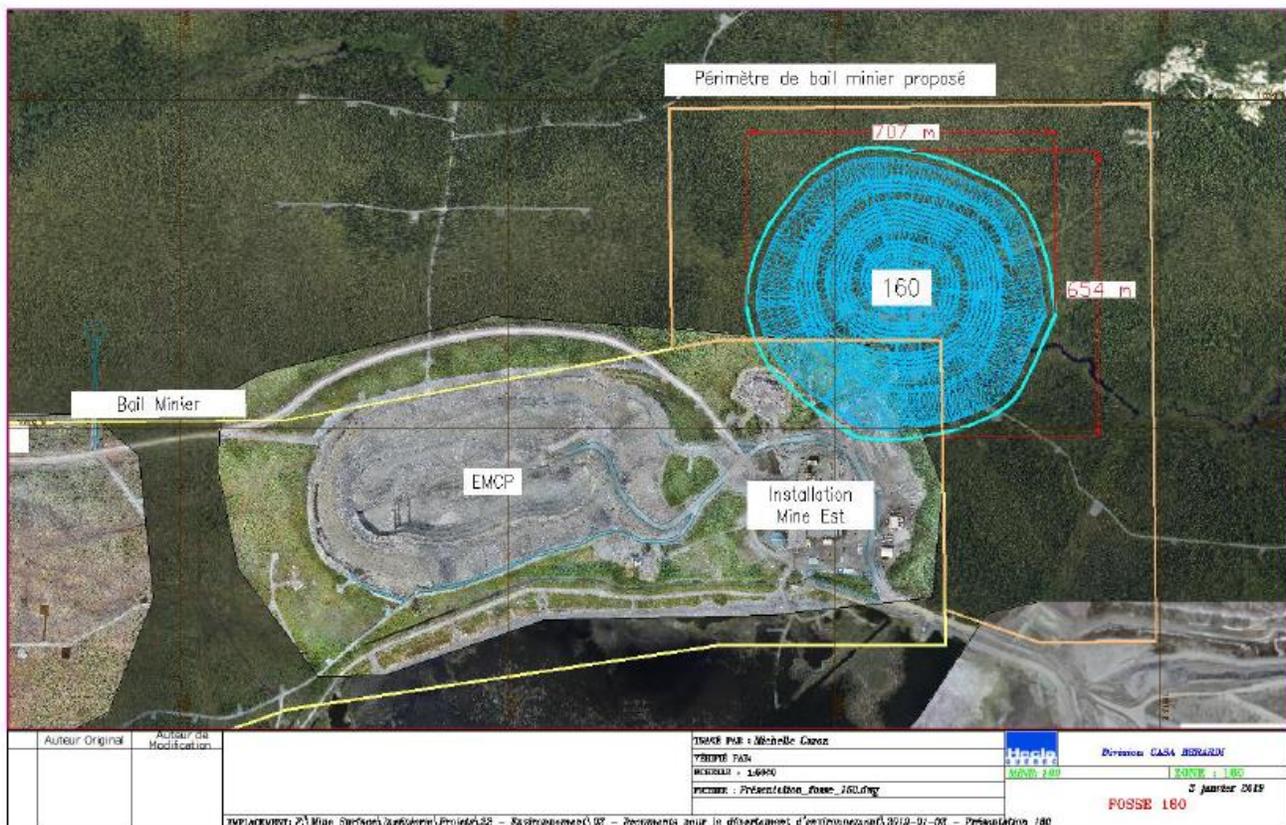
---

**ORDRE DU JOUR**

---

- Mot de bienvenue et tour de table
- Présentation des objectifs et du déroulement de la rencontre
- Retour sur la rencontre de création
- Mise à jour sur les opérations et les relations avec la communauté
- Mise à jour des statuts du Comité (rôle et fonctionnement)  
\*Pause\*
- Demande de bail minier – Fosse 160\* (voir carte page suivante)
  - Présentation sur la demande
  - Discussion sur la démarche de consultation publique
- Plan de travail 2019 et calendrier de rencontres
- Mot de la fin

## - Carte - Périmètre du bail minier actuel et de la demande de bail minier pour la fosse 160



**ANNEXE III**  
**COMPOSITION DU COMITÉ DE LIAISON**  
**MINE CASA BERADI**

COMITÉ DE LIAISON – RENCONTRE DE DÉMARRAGE  
 COMPTE RENDU

SECTEUR		NOMBRE DE REPRÉSENTANTS	MEMBRE	SUBSTITUT
<b>RÉSIDENTS</b>	ABITIBI-OUEST	2	Vicky Ledoux	Paul McKenzie
	NORD-DU-QUÉBEC		<i>Vacant</i>	<i>Vacant</i>
<b>MUNICIPAL</b>	ABITIBI-OUEST	2	Isabelle D'Amour, Ville de La Sarre	<i>Vacant</i>
	NORD-DU-QUÉBEC		Sylvie Mailhot, Corpo. Développement. VVB	<i>Vacant</i>
<b>COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE</b>	PIKOGAN	1	Benoit Croteau	<i>Vacant</i>
<b>SOCIO-ÉCONOMIQUE</b>	ABITIBI-OUEST	2	Mélissa Larouche, CCIAO	<i>Vacant</i>
	NORD-DU-QUÉBEC		Marie-Claude Brousseau, ARBJ	<i>Vacant</i>
<b>ENVIRONNEMENT</b>	ABITIBI-OUEST / NORD-DU-QUÉBEC	1	OBVAJ	<i>Vacant</i>
<b>ÉDUCATION / FORMATION</b>		1	Isabelle Métivier UQAT	<i>Vacant</i>
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>		
Personnes-ressources (ministères et agences, experts)		Au besoin		
Animateur, rapporteur		2		
Hecla Québec		2 et plus		

## **ANNEXE IV**

# **PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE DE LA MINE CASA BERARDI**

22 janvier 2019



## Objectifs de la rencontre



- Faire un retour sur la rencontre de création et les ajustements aux statuts du Comité
- Présenter, échanger et valider les règles de fonctionnement et les modes de communication
- Présenter le processus de demande de bail minier pour le projet de fosse 160
- Prioriser les sujets à aborder au Comité en 2019

## Déroulement de la rencontre

---

- Mot de bienvenue
- Tour de table
- Retour sur la rencontre de création du 30 octobre 2018
- Mise à jour sur les opérations et des relations avec la communauté
- Mise à jour des statuts du Comité
  - Rôle du Comité
  - Échanges et validation des règles de fonctionnement
  - Modes de communication
  - Composition du Comité

### **Pause**

- Demande de bail minier: présentation et discussion sur la démarche Plan de travail 2019 et calendrier de rencontres
- Retour sur la rencontre et mot de la fin

3



# Tour de table

# Retour sur la rencontre de création 30 octobre 2018

## Comité de liaison - mine Casa Berardi

### **Les suggestions faites lors de la rencontre de création :**

- Revoir le libellé du rôle du Comité de liaison pour y inclure des termes plus « engageants »;
- Remplacer le terme « intendance gouvernementale » dans les objectifs du Comité par « gestion environnementale » ;
- Revoir au besoin la composition du Comité lors du premier bilan annuel ;
- Tenter de transmettre les présentations à l'avance aux membres ;
- Qu'Hecla Québec s'implique dans le projet de sauvegarde du caribou de la « Harde du Détour » et d'inviter la spécialiste de l'UQAT à venir offrir une présentation sur le sujet ;
- Avoir un portail commun de partage de documents ;
- Avoir un lexique des acronymes fréquemment utilisés.

### **Adoption du compte rendu**

## Rôle du Comité de liaison

### ▪ Libellé proposé lors de la rencontre de création :

- Le rôle du Comité est de servir de lieu d'échanges afin de favoriser le partage d'information et de contribuer à l'amélioration continue des activités de la mine Casa Berardi.

### Nouvelle proposition:

- Le rôle du Comité est de servir de lieu d'échanges afin de favoriser le partage d'information **ainsi que la prise en compte des idées et des suggestions du milieu** dans une perspective d'amélioration continue des activités de la mine Casa Berardi.

## Composition du Comité de liaison

Proposition de revenir à un représentant du secteur Environnement

SECTEUR		NOMBRE DE REPRÉSENTANTS	MEMBRE	SUBSTITUT
RÉSIDENTS	ABITIBI-OUEST	2	Vicky Ledoux	Paul MacKenzie
	NORD-DU-QUÉBEC		Vacant	Vacant
MUNICIPAL	ABITIBI-OUEST	2	Isabelle D'Amour, Ville de La Sarre	Vacant
	NORD-DU-QUÉBEC		Sylvie Mailhot, Corpo. Développement.	Vacant
COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE	PIKOGAN	1	Benoit Croteau	Vacant
SOCIO-ÉCONOMIQUE	ABITIBI-OUEST	2	Mélissa Larouche, CCIAO	Vacant
	NORD-DU-QUÉBEC		Marie-Claude Brousseau, ARBJ	Vacant
ENVIRONNEMENT	ABITIBI-OUEST / NORD-DU-QUÉBEC	1	OBVAJ (représentant à confirmer)	Vacant
ÉDUCATION / FORMATION		1	Isabelle Métivier UQAT	Vacant
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>		
Personnes-ressources (ministères et agences, experts)		Au besoin		
Animateur, rapporteur		2		
Hecla Québec		2 et plus		

# Mise à jour Opérations et relations avec le milieu

## Mise à jour - Opérations et activités

- Production 2018 : Une excellente année !
  - 162 743 onces d'or
  - 1 248 039 tonnes usinées
  - Fréquence OSHA\* en santé et sécurité : 3,4
  - 954 travailleurs au 31 décembre 2018
    - dont 590 employés Hecla Québec
- Installation de dispositifs de télémétrie sur 12 chargeuses-navettes et 14 camions
- Mise en service de notre 2<sup>e</sup> camion automatisé
- Participation au programme d'apprenti spécialisé pour les 14-17 ans du CFP Lac-Abitibi dans le département Entretien



\* $(\text{Décès} + \text{perte temps} + \text{travaux légers} + \text{médical}) \times 200\,000 / \text{nombre heures travaillées}$

## Mise à jour - Relations avec le milieu

- **Nouveau site Internet :**  
[www.hecla-quebec.com](http://www.hecla-quebec.com)
- Signature Protocole d'entente avec le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
- Implication dans le milieu
  - Gala Excell'Or – CCIAO
  - Match des Gaillards Hecla Québec à La Sarre
  - Don des employés à la Maison St-André
  - Distribution des Paniers de Noël
  - Partenaire du programme Employeurs de choix du CJÉAO
  - Projet d'analyse de la qualité de l'eau de surface



**Mise à jour des  
statuts du comité**

## Les règles de fonctionnement

---

- Déroulement des rencontres
- Ordres du jour et comptes rendus des rencontres
- Gestion du *membership*
- Prévention et gestion des différends

## Les règles de fonctionnement

---

### **Pourquoi la validation des règles de fonctionnement est-elle importante?**

- convenir de certaines valeurs derrière les règles, surtout : la collaboration et le respect.
- S'assurer d'avoir une compréhension commune du mode de fonctionnement du Comité puisque celui-ci sera appliqué sur plusieurs années, tout au long du mandat du Comité (avec possibilité d'ajustements en cours de route).
- Pouvoir ajuster au besoin certaines règles pour qu'elles répondent aux besoins et attentes de tous.

## Les règles de fonctionnement

---

### DÉROULEMENT DES RENCONTRES

- Les membres voient à favoriser un dialogue franc, honnête et courtois au cours des rencontres, dans le respect du mandat et des responsabilités du Comité. Les activités restent souples et sans formalité excessive.
- Les rencontres sont encadrées par un animateur pour permettre aux participants, aux représentants d'Hecla Québec, aux spécialistes invités et aux autres personnes-ressources d'échanger de façon sereine et efficace.
- Les membres du Comité doivent viser à représenter les intérêts de leur secteur et de la collectivité, et non leurs propres intérêts ou ceux de leur organisme.

## Les règles de fonctionnement

---

### DÉROULEMENT DES RENCONTRES (SUITE)

- Les réunions se tiennent à des endroits et des locaux convenus entre les membres et l'entreprise. Un principe de rotation sera observé de manière à tenir minimalement une rencontre par année sur le territoire du Nord-du-Québec.
- Le Comité peut émettre des avis, des propositions et des recommandations, les décisions étant prises par consensus (accord général entre membres).
- Le Comité pourra préciser davantage ses règles de fonctionnement dans le cadre de sa démarche ou les modifier au besoin.
- Le Comité pourrait convenir de tenir des rencontres ad hoc selon les situations vécues sur le terrain et/ou les besoins exprimés.

## Les règles de fonctionnement

---

### **ORDRES DU JOUR ET COMPTES RENDUS DES RENCONTRES**

- Une proposition d'ordre du jour sera envoyée aux membres au moins une semaine avant chaque réunion pour commentaires et acceptation. Un point varia sera ajouté aux ordres du jour proposés.
- Un compte rendu est rédigé par un tiers, après chaque rencontre, et envoyé aux membres dans un délai raisonnable. Celui-ci comprend un tableau récapitulatif des échanges tenus ainsi qu'une liste des suivis et des résultats de la rencontre. Une période de deux semaines est octroyée aux membres pour réviser le compte-rendu et transmettre leurs commentaires, le cas échéant. En l'absence de correction majeure, le compte-rendu sera ajusté et considéré comme étant approuvé par les membres. Une fois approuvé, ce compte rendu devient public.

## Les règles de fonctionnement

---

### **ORDRES DU JOUR ET COMPTES RENDUS DES RENCONTRES**

#### **(SUITE)**

- Hecla Québec fournit le plus rapidement possible l'information aux questions soulevées par les membres du Comité. Dans la mesure du possible, l'information demandée lors d'une rencontre sera ajoutée au compte rendu afin de se conformer au délai de réponse de 15 jours inclus au Règlement. S'il n'est pas possible pour Hecla Québec de répondre dans ce délai, la réponse justificative sera fournie par courriel aux membres.

## Les règles de fonctionnement

---

### GESTION DU MEMBERSHIP

- Le quorum pour la tenue des rencontres est établi à 6 membres sur 9 (le quorum ne tient pas compte des personnes-ressources).
- Tel que prescrit par le Règlement, les membres occupant les sièges obligatoires (municipal, économique, citoyen, autochtone), doivent être de la région où se déroulent les opérations de l'exploitant. Hecla Québec a cependant élargi la composition du Comité à des membres provenant également de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Lorsqu'un membre prévoit être absent à une rencontre, celui-ci a la responsabilité d'aviser son substitut pour lui demander de le remplacer de façon à maintenir la représentativité des secteurs à chacune des rencontres. Les substituts sont désignés d'avance et proviennent du même secteur que le membre régulier. Les membres sont responsables d'aviser et de transmettre les informations pertinentes à leur substitut.

## Les règles de fonctionnement

---

### GESTION DU MEMBERSHIP (SUITE)

- Si un membre s'absente lors de deux rencontres consécutives, il sera invité à manifester son intérêt à poursuivre son implication au sein du Comité. Dans l'éventualité d'une troisième absence consécutive, le Comité prendra une décision quant au remplacement ou non du membre au sein du groupe.
- Le mandat d'un membre prend fin lorsque :
  - Citoyen : il cesse de résider dans le secteur désigné, désire se retirer ou se retrouve en conflit d'intérêt ;
  - Représentant d'autres secteurs : il cesse d'exercer ses fonctions dans la municipalité, désire se retirer ou se retrouve en conflit d'intérêt ;
  - Dans tous les cas, un avis écrit doit être transmis à Hecla Québec dans un délai raisonnable.
- Si un membre ou un organisme se désiste (par un avis écrit), le Comité voit à son remplacement en respectant la même catégorie d'intervenants.

## Les règles de fonctionnement

---

### GESTION DU MEMBERSHIP (SUITE)

- Le Comité peut admettre à ses rencontres des observateurs qui n'interviennent pas dans la discussion, sauf si les membres le désirent. La présence d'observateur(s) doit être planifiée et annoncée lors de l'envoi de l'ordre du jour.
- Des personnes-ressources peuvent être invitées pour faire des présentations aux membres et/ou faire bénéficier le Comité de leurs connaissances sur un sujet discuté. La présence de personnes-ressources doit être planifiée et annoncée lors de l'envoi de l'ordre du jour.
- Les observateurs comme les personnes-ressources ne peuvent prendre part aux décisions du Comité.
- Les nouveaux membres recevront de l'information sur le Comité, son fonctionnement, les activités passées de celui-ci et les documents d'information pertinents.

## Les règles de fonctionnement

---

### GESTION DU MEMBERSHIP (SUITE)

- Une personne qui déroge aux règles de fonctionnement du Comité sera avisée et le Comité pourrait lui demander de se retirer.
- Le Comité doit être constitué majoritairement de membres indépendants de l'exploitant minier. Un membre est réputé non indépendant :
  - S'il a, de manière directe ou indirecte, des relations ou des intérêts de nature financière ou commerciale avec l'exploitant minier;
  - S'il est à l'emploi du MERN ou du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
  - S'il est ou a été, au cours des deux années précédant la date de sa nomination, à l'emploi de l'exploitant minier ou de l'une de ses filiales en propriété exclusive;
  - S'il est lié à une personne qui occupe un tel emploi. On entend par «personne liée» une personne liée par les liens du sang, du mariage, de l'union civile, de l'union de fait ou de l'adoption. Seuls les parents au premier degré sont visés.

## Les règles de fonctionnement

---

### PRÉVENTION ET GESTION DES DIFFÉRENDS

- Le mode de fonctionnement du Comité comprend plusieurs mesures favorisant la prévention des différends. Si de tels différends venaient à subvenir, l'animateur des rencontres, à titre de facilitateur indépendant et neutre, aura la responsabilité d'intervenir pour aider les membres à exprimer leurs positions, besoins ou intérêts et à identifier des zones de compromis et de solutions possibles. Si le différend ne concerne que quelques individus, la facilitation pourrait se faire par le biais d'une rencontre spécifique avec ceux-ci. Tout au long du processus de gestion des différends, la règle 7.1.1 s'applique.

## Les règles de fonctionnement

---

### PRÉVENTION ET GESTION DES DIFFÉRENDS (SUITE)

- Advenant le cas où ce processus interne ne permet pas d'atteindre la satisfaction des membres et que le différend nuit au bon fonctionnement du Comité ou à l'avancement des activités, celles-ci s'engagent à choisir ensemble un type de médiation, un médiateur (le cas échéant) et des termes du processus par le biais d'une entente signée.
- En ce qui a trait aux modes de prévention et à la gestion des différends avec les parties prenantes du milieu (hors Comité), ceux-ci sont inclus au mécanisme de gestion des signalements d'Hecla Québec.

# Modes de communication

## Modes de communication

- Portail commun pour l'envoi de documents Egnyte:
  - Les documents internes qui y seront déposés pour consultation seulement
  - Il vous sera possible de les télécharger
- Section dédiée au Comité sur le nouveau site Internet
  - À venir au cours des prochaines semaines
  - Documents finaux et publics seront déposés sur le site Web

### Volet communications:

- Comment faire connaître le Comité?
- Propositions :
  - Photo du Comité et publication (communiqué)
  - Mémo aux parties prenantes
  - Affichage sur la page *Facebook* et *LinkedIn*

## Modes de communication

---

### QUI FAIT QUOI EN MATIÈRE DE COMMUNICATION AVEC LE MILIEU?

- C'est à l'équipe d'Hecla Québec que revient la responsabilité de mener des activités de communication avec le milieu et avec les médias.
- En cas de demande, de question ou de plainte, invitez la personne qui vous en fait part à communiquer avec l'équipe d'Hecla Québec (Procédure de gestion des signalements)
- Cependant, les membres seront toujours invités et encouragés à :
  - Formuler des suggestions sur les activités d'information et d'échanges avec le milieu ;
  - Relayer l'information, en amenant les sujets d'intérêt de leur secteur à la table et en stimulant la diffusion des documents de référence du Comité (compte-rendu, présentation) dans leurs secteurs respectifs.



**PAUSE**

# Présentation sur le projet de la fosse 160

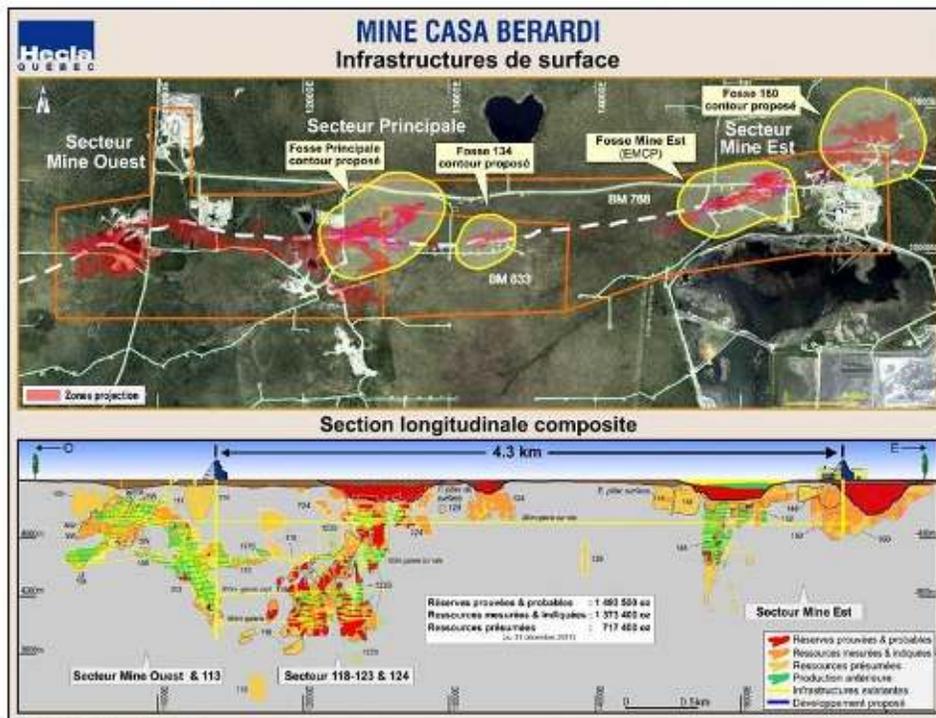
29

## Mises en garde

- Projet présenté à la lumière des renseignements connus à ce stade
- Études en cours
- La conception du projet pourrait évoluer

## Portrait global des activités

Assurer le développement et la pérennité des opérations

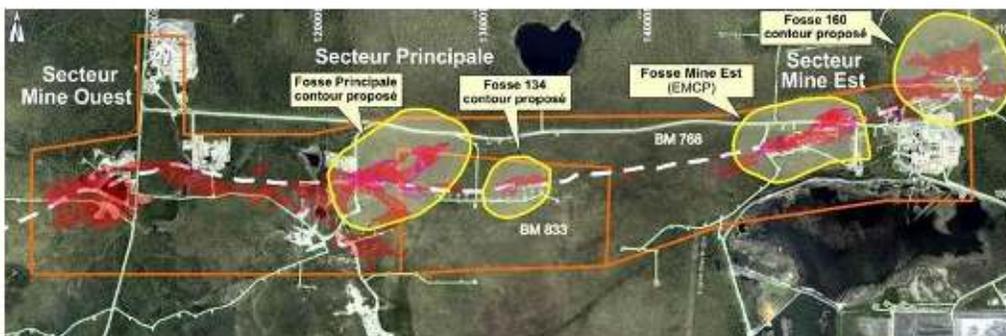


31

## Bail minier actuel pour Casa Berardi

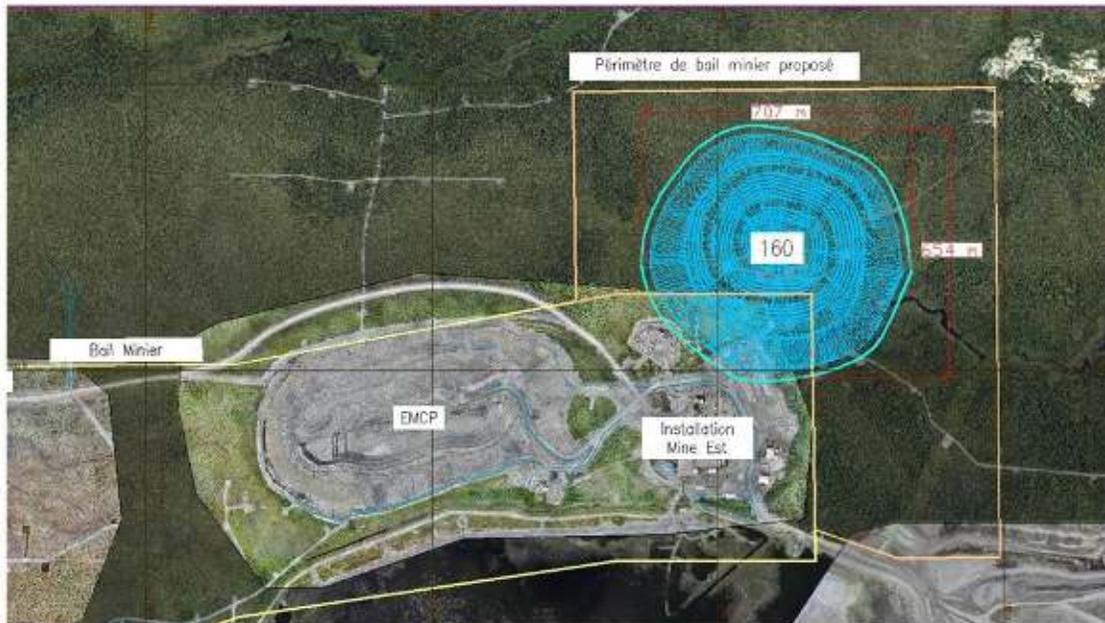


- Bail minier #768 obtenu en 1988
  - À renouveler en 2028
- Bail minier #833 obtenu en 1995
  - À renouveler en 2025
- Titre qui donne le droit d'exploiter de façon exclusive des substances minérales sur un territoire donné.



## Périmètre du bail minier proposé

À proximité du bail actuel



33

## Synergie des opérations

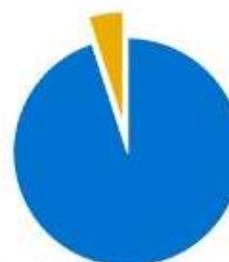
Un projet complètement intégré aux infrastructures existantes



Matériel excavé de la fosse 160		
Matériel	Volume (m <sup>3</sup> )	Tonnage (t)
Argile	4 517 778	8 132 000
Till	982 273	2 161 000
Stérile	11 494 815	31 036 000
Minérai	1 303 571	3 650 000
<b>Total</b>	<b>18 298 437</b>	<b>44 979 000</b>

Teneur moyenne de 2 g/t

Superficie



- Bail minier actuel
- Bail minier demandé

Dimension de la fosse 160: 700m x 700m x 220 m

Durée de vie : 4 ans de production

Début de production en 2022

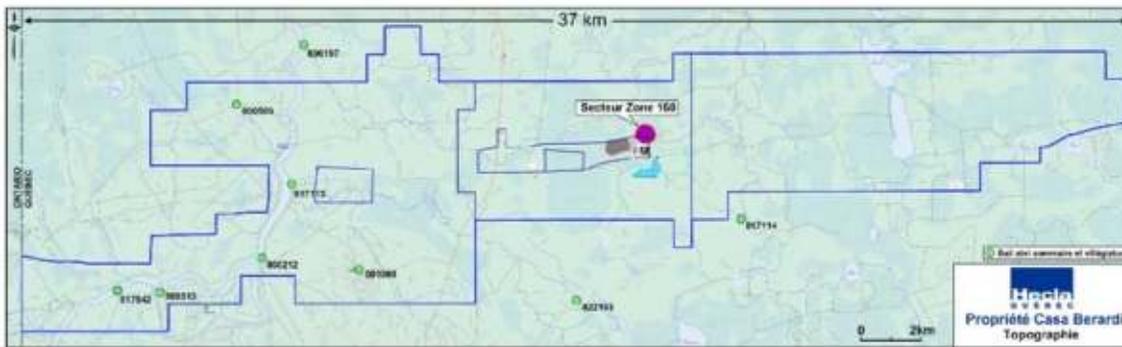
34

## Utilisation du territoire

*Peu de nouveaux impacts anticipés*



- Activités minières déjà présentes dans le secteur (exploration, usine de traitement, parc à résidus à moins de 500 m)
- Pas de construction de nouveaux accès ou de chemins forestiers
- Secteur peu fréquenté par des utilisateurs



35

## Un milieu connu et étudié

*Quelques constats préliminaires*



- Plusieurs études réalisées :
  - Caractérisation de l'habitat du poisson
  - Caractérisation des sédiments et de la qualité de l'eau de surface
  - Potentiel archéologique et culturel
  - Inventaires des milieux humides et espèces floristiques à statut particulier
  - Évaluation environnemental de site (phase1)
  - Caractérisation de la faune
  - Étude hydrogéologique

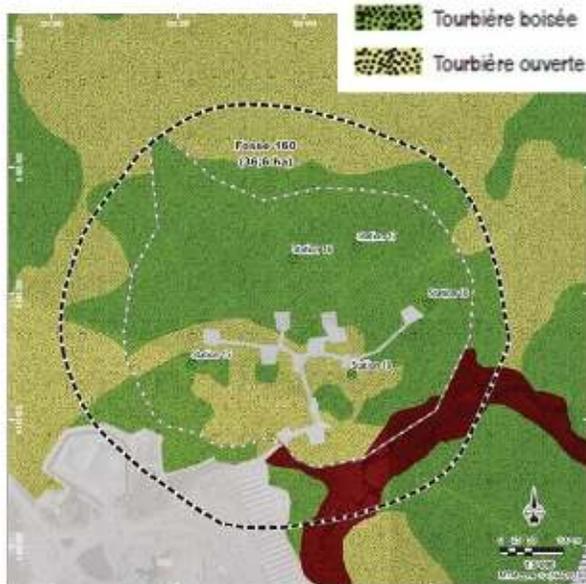


- Constats :
  - Aucune espèce à statut particulier
  - Aucun enjeu archéologique et culturel
  - N'affecte pas de milieux sensibles
  - Éléments à surveiller : Ruisseau de l'effluent final et compensation de l'habitat du poisson

36

## Caractérisation

Milieux forestier et hydrographie



37

## Impacts socio-économiques



- Pérennité de nos opérations jusqu'en 2028
  - Maintien de la production annuelle d'onces et de tonnes usinées
- Maintien des emplois de qualité
  - Masse salariale de plus de 70 M\$
- Retombées et opportunités d'affaires
  - Embauche d'entrepreneurs de la région
  - Investissements totaux de 53 M\$ pour projet fosse Mine Est

38

# Présentation sur la demande de bail minier

## Bail minier 101

- **Qu'est-ce qu'un bail minier?**
  - Titre qui donne le droit d'exploiter de façon exclusive des substances minérales sur un territoire donné, et à certaines conditions établies dans le bail (*comme pour un locataire d'un logement*)
  - Un bail minier peut être obtenu par toute personne qui détient déjà un claim ou une concession minière.
  - **Un bail, ça sert à quoi?**
    - À s'assurer collectivement de la robustesse des projets ?
    - À bien planifier le développement des activités minières en prenant en compte les autres usages du territoire et aux caractéristiques du milieu ?
    - Etc.



## Facteurs pris en considération par le MERN

*Simplification possible du processus*



- Utilisation et proximité des infrastructures actuelles
- Assurance de la pérennité de la mine
- Transfert des opérations de fosses
- Maintien de la cadence de production (tonnage usiné)
- Opérateur établi

Étant donné que le projet rassemble tous ces facteurs, il est possible que nous soyons exemptés de la tenue d'une consultation publique réglementaire. Le comité de suivi (liaison) ferait office de consultation publique.

De plus, la réalisation d'une étude de faisabilité serait remplacée par une évaluation économique préliminaire.

43

## Rôle du comité pour la demande de bail minier



- Selon la définition du rôle sur lequel on s'est entendu
- Suivi sur le processus de la demande
- Milieu d'échanges et de discussions
- Avoir vos commentaires et préoccupations par rapport à la demande
- Être les yeux et les oreilles de vos secteurs respectifs
- Toujours dans la perspective d'amélioration continue

44

## Demande de bail minier



### Exigences en lien avec la consultation :

- Durée de la consultation : 60 jours
- Documentation à rendre disponible
  - Description projet
  - Restauration
  - Impacts et principales mesures d'atténuation
- Avis public
- Tenue d'une assemblée publique enregistrée: Nord-du-Québec
- Rapport de consultation

## Demande de bail minier



### Éléments à valider :

- Durée de la consultation : respecter le délai de 60 jours
- Documentation à rendre disponible sur le site Web
- Avis public dans les journaux et canaux habituels
- Tenue d'une seule assemblée publique enregistrée:
  - Nord-du-Québec (VVB)
- Rapport de consultation livré au MERN et au MELCC et aussi sur le site Web

# Plan de travail 2019 et calendrier de rencontres

47

## Calendrier de rencontres 2019

- Sujets d'intérêt identifiés lors de la rencontre de création

<b>BIODIVERSITÉ (ENVIRONNEMENT)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Caribou</li><li>✓ Bilan environnemental</li><li>✓ Réhabilitation des milieux humides</li><li>✓ Impact faune-flore</li><li>✓ Milieu récepteur</li><li>✓ Autres espèces désignées au COSEPHQ (dont l'esturgeon jaune)</li></ul>
<b>CRÉATIONS D'EMPLOIS - RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Opportunités de formations, emplois et contrats</li><li>✓ Embauche résidents du territoire</li><li>✓ Formation</li><li>✓ Soutien à l'entrepreneuriat local et régional</li><li>✓ Investissement / exploration projets futurs</li><li>✓ Besoin approvisionnement</li><li>✓ Contrats octroyés</li></ul>
<b>RESTAURATION DU SITE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Restauration du parc à résidus et du site</li><li>✓ Réduire l'impact négatif à long terme</li><li>✓ Plan de restauration</li></ul>
<b>EAU</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Effluents industriels</li><li>✓ Traitement des eaux de ruissellement</li></ul>

## Calendrier de rencontres 2019

▪ Proposition d'un plan de travail :

<p><b>Rencontre #2</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Sujet d'intérêt<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Retombées socio-économiques 2018 et investissements 2019</li><li>▪ Gestion de l'eau à la mine Casa Berardi</li></ul></li><li>▪ VDMD<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Politique de gestion des résidus miniers</li><li>▪ Système de gestion des résidus</li></ul></li></ul>	<p><b>Mai 2019</b> Semaine du 27 mai 2019</p>
<p><b>Rencontre #3</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Sujet d'intérêt<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Présentation de la Chaire Industrielle CRSNG-UQAT sur la biodiversité en contexte minier</li></ul></li><li>▪ VDMD<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Plan de gestion de la conservation de la biodiversité</li><li>▪ Identifier d'autres groupes ou collectivités qui devraient également être considérés comme des communautés d'intérêts</li></ul></li><li>▪ Bilan annuel</li></ul>	<p><b>Septembre 2019</b> Semaine du 23 septembre 2019</p>

**Retour sur la rencontre  
et mot de la fin**

